

CONVENTION D'ECOLE AU SUJET DES STAGIAIRES DE MATURITE SPECIALISEE TRAVAIL SOCIAL

Entre d'une part la Commission paritaire de la Convention collective des établissements spécialisés (CCT-ES)
Représentée par son président, Monsieur Jean-Philippe Schmid,

Et d'autre part le Lycée Jean-Piaget, Ecole supérieure Numa-Droz, Place Numa-Droz 3, 2000 Neuchâtel,
représentée par son directeur, Monsieur Ivan Deschenaux.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les Fondations membres de l'ANMEA accueillent des stagiaires qui suivent le cursus de Maturité spécialisée travail social.

L'étudiant reçoit la rétribution prévue par ladite convention d'Ecole. Cette rétribution est versée par l'institution employant le stagiaire.

Dans le cursus de formation, un stage spécifique de minimum 20 semaines est obligatoire dans le domaine social. C'est pour ce stage obligatoire que la convention s'applique.

Si le stage se prolonge, ce sont les tarifs déterminés par la CCT-ES qui s'appliquent.

Convention

Article 1 – Rémunération

Les parties conviennent que l'étudiant, à l'occasion du stage de 20 semaines obligatoire intégré dans la formation de Maturité spécialisée travail social, recevra les montants suivants :

- Fr. 400.- mensuels bruts (base 2013, à indexer)

Si le stage se poursuit pour une nouvelle période de 20 semaines, la rémunération sera fixée pour la suite selon les tarifs de la CCT-ES (cf stages de 39 semaines, maturité professionnelle).

Article 2 – Horaire

L'horaire de travail hebdomadaire du stagiaire est déterminé par l'institution accueillant l'élève. Le travail de nuit est exclu, sauf demande expresse du stagiaire et s'il est mineur, avec le consentement de ses parents.

Article 3 – Assurances

Les stagiaires sont assurés par l'Institution pour les accidents professionnels et non-professionnels, pour la durée du stage.

L'assurance maladie obligatoire reste à charge privée des stagiaires.

Article 4 – Encadrement

L'institution désigne un responsable du stage, qui encadre le stagiaire et est l'interlocuteur de l'Ecole supérieure Numa-Droz du Lycée Jean-Piaget durant le stage.

Ainsi fait en deux exemplaires, Cernier, le 23 mai 2013

Pour la CPPC

po. J.P.S.

Jean-Philippe Schmid, Président

Pour le Lycée Jean-Piaget

Ivan Deschenaux

Ivan Deschenaux, Directeur

